

# ***Le Petit Journal de Saint-Silvain Janvier 2023***



*Mairie de Saint-Silvain-Bellegarde  
23190 Saint-Silvain-Bellegarde  
Tél. : 05 55 67 62 47 ; [mairie@saintsilvainbellegarde.fr](mailto:mairie@saintsilvainbellegarde.fr)  
Rédaction et mise en page : Isabelle Carton, Michèle Alouchy,  
Alain Bujadoux, Alain Grass, Jean-Marie Bertrand*

## **Le mot du Maire**

*Même si la pandémie reste toujours bien présente, nous venons de clore 2022 et d'aborder 2023 dans la chaleur des traditionnelles fêtes de famille ou entre amis.*

*Grâce à la mise en service du nouveau pylône multi-opérateurs situé à proximité du bourg, le changement d'année aura aussi été marqué par une appréciable amélioration de la desserte en téléphonie mobile de bon nombre d'entre nous.*

*Le remplacement, fin septembre, de la chaudière au fuel du bâtiment de la Mairie, qui abrite aussi l'école et les trois logements loués, par une chaudière à granulés de bois plus performante et d'un coût de fonctionnement nettement moins onéreux aura également été une nouveauté bienvenue.*

*Economie oblige, et pour en finir avec des comportements peu responsables, nous avons décidé de fermer la salle polyvalente en période hivernale et de facturer la consommation électrique, donc le chauffage, en période de location. L'éclairage public a été raccourci d'une heure.*

*La réouverture du circuit du Mas du Clos en octobre n'aura sans doute pas non plus fait l'unanimité. En rendant un avis favorable avec réserves, notre Conseil a estimé qu'à la condition notamment d'un strict respect de normes de bruit raisonnables, l'enjeu économique pour notre territoire ne peut pas être ignoré.*

*Pour 2023, c'est la défense contre l'incendie qui va être notre principal cheval de bataille municipal. Chaque village doit être doté, pour les pompiers, d'un accès à un débit d'eau suffisant. Là où le diamètre des canalisations d'eau potable est souvent trop étroit, il faudra installer des réserves en bâches souples.*

*2023 sera aussi, pour notre Commune, une année de recensement. Une nouvelle fois, Jean-Claude MARTINAN passera vous voir à partir de mi-janvier.*

*Bravo au comité des fêtes, et à vous toutes et tous qui y avez contribué, pour le superbe album photos des résidents de nos villages. Bienvenue aux nouveaux arrivants dans notre Commune.*

*Le Conseil municipal, le personnel communal et l'institutrice se joignent à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux de bonheur et de bonne santé.*

**Alain BUJADOUX**

## Au Conseil Municipal

Le Conseil municipal a tenu quatre réunions durant le second semestre 2022 : les 9 et 26 septembre, 24 octobre et 21 novembre. Pour plus de détails, vous pouvez consulter, à la Mairie ou sur le site Internet de la Commune (<https://saintsilvainbellegarde.fr>), les comptes rendus de ces réunions, accompagnés des documents soumis au Conseil, ainsi que les textes des délibérations adoptées.

### • Réouverture du circuit du Mas du Clos

Le 1<sup>er</sup> septembre 2022, la préfète de la Creuse a demandé au Maire de donner, pour le 15 septembre au plus tard, un avis sur la demande d'homologation, présentée le 24 février 2022 par la SAS Mas du Clos, du circuit automobile du Mas du Clos à Saint-Avit de Tardes. Étant donné l'importance du sujet, le Maire a estimé nécessaire de fonder l'avis à rendre sur une délibération du Conseil municipal.

Avant de se prononcer, le Conseil a pris connaissance des dix-neuf documents transmis par la préfète, présentant le circuit ainsi que les travaux qui y ont été effectués et comportant notamment la demande d'homologation, le projet de règlement intérieur du circuit, une note sur les mesures destinées à assurer la tranquillité publique et deux documents relatifs aux zones NATURA 2000. Il a également été informé du contenu de la lettre adressée le 22 août 2022 à la préfète par le vice-président de l'association Rêve Val De Tardes, avec copie aux conseils municipaux de Saint-Avit de Tardes et de Saint-Silvain, faisant état des objections soulevées par l'association à la réouverture du circuit.

A l'issue d'une discussion approfondie, le Conseil a rendu, à l'unanimité, **un avis favorable mais assorti de plusieurs réserves.**

**L'avis favorable** a été motivé par l'impact significatif que l'activité du circuit peut avoir sur l'économie des territoires environnants, non seulement ceux des communes les plus directement concernées mais plus largement des bassins d'Aubusson et d'Auzances.

**Les réserves** ont porté sur les nuisances sonores et les autres impacts environnementaux.

**S'agissant des nuisances sonores**, le Conseil a mis comme conditions à son avis favorable que les règles d'exploitation du circuit définies par l'arrêté préfectoral d'homologation :

- soient conformes non seulement aux règles fixées par le code du sport et les fédérations sportives concernées mais également aux limites d'urgence sonore prévues par le code de la santé publique pour prévenir les atteintes à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme (notamment les articles R. 1336-5 et suivants) ;

- soient établies sur la base des niveaux sonores mesurés, d'une part, dans l'enceinte du circuit et, d'autre part, dans les lieux d'habitation avoisinants, notamment, pour ce qui concerne la commune de Saint-Silvain-Bellegarde, dans les hameaux situés dans un rayon de 3 km à vol d'oiseau autour du circuit ;

- prévoient des valeurs limites de nuisances sonores et des contrôles de celles-ci respectivement dans l'enceinte du circuit et dans les lieux d'habitation avoisinants précités, non seulement par voiture ou moto mais également lorsque plusieurs voitures ou motos sont en piste en même temps ;

- fixent le nombre maximum de voitures ou de motos autorisées en piste en même temps, non pas discrétionnairement (30 voitures, 35 motos dans la demande d'homologation), mais en fonction des niveaux sonores correspondants autorisés dans l'enceinte du circuit et dans les lieux d'habitation environnants précités ;

- exclut toute nuisance sonore entre 19 heures et 8 heures.

**S'agissant des autres impacts environnementaux**, le Conseil a mis comme conditions que :

- l'homologation du circuit soit fondée sur une étude globale et approfondie couvrant l'ensemble des impacts, et non sur la seule évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, en l'espèce sans grande signification étant donné l'éloignement des sites ;

- y compris pour l'image et le rayonnement de la Creuse, l'exploitation du circuit soit exemplaire au regard des nécessaires adaptations du sport automobile pour se conformer aux exigences, notamment de sobriété énergétique, imposées par les urgences écologique, économique et stratégique.

- ***Contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (C2RTE)***

L'Etat, représenté par les préfets de département, propose aux communautés de communes ou d'agglomération, ainsi qu'aux communes qui le souhaitent, de conclure, pour six ans, un contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (C2RTE). Ce contrat a pour objet de s'accorder sur un projet à moyen terme pour le territoire concerné et de cibler en conséquence les concours que l'Etat apportera aux actions locales de développement économique et de transition écologique.

Au nom de la logique de mise en cohérence intercommunale qui sous-tend ces contrats, la préfète de la Creuse avait initialement souhaité que les demandes de subvention d'investissement allouée par l'Etat aux communes pour 2023, notamment la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), soient priorisées par la communauté de communes ou d'agglomération dont relèvent les communes. Elle a dû finalement y renoncer. Notamment à la demande de l'ensemble des intercommunalités du département, l'association des maires et adjoints de la Creuse (AMAC) lui a opposé que, pour leurs compétences propres, les communes ne sauraient être placées, par ce genre de procédure, sous une tutelle de fait de leur communauté de communes, en contradiction avec l'organisation institutionnelle actuellement en vigueur.

- ***Défense contre l'incendie***

Le cabinet VERD'EAU Conseils a rendu cet automne son étude sur les investissements nécessaires pour que, dans toute la Commune, comme le veut la réglementation de défense contre l'incendie, un point d'eau incendie public assure aux services de secours un débit d'au moins 15 m<sup>3</sup>/heure pendant deux heures à 400 m au plus de tout bâtiment d'habitation (les bâtiments agricoles ou industriels ne sont pas concernés). À partir de cette étude et à l'issue de cinq réunions tenues en septembre et en octobre, la commission du Conseil mise en place pour préparer le plan communal d'équipement en points d'eau incendie publics a soumis ses propositions au Conseil.

Les besoins ressortent à :

- 6 poteaux incendie (60 m<sup>3</sup>/heure) et 3 bouches incendie (30 m<sup>3</sup>/heure) là où le réseau d'alimentation en eau potable le permet (actuellement, un poteau dans le bourg et deux puisards au Faux et à Sannegrand) ;

- 18 bâches souples de 30 m<sup>3</sup> là où le réseau d'eau n'assure pas un débit suffisant faute de canalisations d'un diamètre adéquat.

À raison d'un coût hors taxe de 3 500 € HT par poteau ou bouche d'incendie et de 7 000 € HT par installation d'une bâche souple de 30 m<sup>3</sup> (terrain, plateforme et clôture inclus) et en incluant la maîtrise d'œuvre (environ 14 000 € HT), la dépense globale estimée s'élève à 190 000 € HT (228 000 TTC).

Le Conseil a jugé ces investissements prioritaires, notamment pour les demandes de subvention au titre de l'année 2023. Il a également considéré que l'intérêt bien compris de la Commune était de ne pas étaler ces demandes sur plusieurs années. L'intégralité du financement de ce plan d'équipement a donc été prévue au titre de l'année 2023, ce qui n'exclut pas que les travaux puissent être effectués en deux ans, voire trois.

Cet investissement est éligible à une subvention de 40 % au titre de la DETR (76 000 €). Deux autres, possibles mais plus incertaines, subventions complémentaires ont aussi été sollicitées : l'une de 10 % si l'opération peut être prise en compte dans le contrat de ruralité, de relance et de transition écologique ; l'autre de 30 % au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL ; décision du ressort de la préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine) en tant qu'opération de « développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements », puisque la délivrance des permis de construire, notamment ceux concernant des locaux d'habitation, est actuellement subordonné à la réalisation de ces points d'eau incendie dans la trentaine de villages que compte la Commune où il n'existe pas aujourd'hui.

- ***Investissement routier 2023***

Compte tenu de la priorité donnée à la défense contre l'incendie, la demande de subvention DETR pour les travaux routiers de 2023 a été limitée à la reconduction de la demande de la subvention non obtenue en 2022 pour la réfection d'un tronçon d'environ 640 mètres - compris entre la route départementale n° 38 et la maison Gligny - de la voie communale n° 101 du Faux à Chez Sauvanot. La dépense reste estimée à 17 870 € HT et est subventionnable à hauteur de 40 % par la DETR (7 148 €), laissant à la charge de la Commune un autofinancement de 10 722 €.

- ***Centre de secours de Crocq***

Une fois encore, le programme d'aménagement du Centre de secours de Crocq, dont la Commune relève pour le seul village de chez Mursolles, a été revu à la hausse, cette fois-ci de 20,2 %, portant l'investissement à 787 000 € HT, pour inclure un chauffage. En conséquence, la contribution demandée à la Commune de Saint-Silvain, en fonction du nombre de résidents à Chez Mursolles, est portée de 918,19 € à 1 127,97 € (+ 22,8 %).

- ***Diagnostics des ouvrages et bâtiments communaux***

- a) ***Ponts***

Les six ponts situés sur la voirie routière communale ont été inspectés, en juillet, par des techniciens des ouvrages d'art mandatés par le CEREMA, un établissement public de l'Etat spécialisé dans l'expertise et l'ingénierie : les trois ponts sur la Tardes (Moulin du Faux, Puy du Faux, Moulin de Chez Lucet), les deux ponts des Barris sur le Roudeau et le pont de Rimareix sur la Bourassonne.

Aucun ne pose de problème de sécurité. Un d'entre eux requiert un complément d'expertise (Puy du Faux). Quelques ragréages/rejointoiements des tabliers, voutes ou culées sont nécessaires (Moulin du Faux, Moulin de Chez Lucet, Est des Barris). Des garde-corps devront être réparés (ponts sur la Tardes). Tous ont désormais un carnet de santé. Cet état des lieux a été financé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

- b) ***Eglise***

À la suite de plusieurs constats de traces d'humidité apparues sur les voutes à l'intérieur de l'église, et grâce au chemin de planches désormais posé dans les combles au-dessus des voutes, le technicien du service de l'architecte des bâtiments de France a pu, en août, inspecter l'état de la toiture de l'église

depuis les combles ainsi qu'en surplomb extérieur depuis le clocher. Le toit de bardeaux du clocher, refait à la suite du foudroiement de juillet 2010, n'était pas concerné.

Les voutes, en briques, datant du 19<sup>ème</sup> siècle, la charpente, probablement du 17<sup>ème</sup> siècle, et les voliges sont, dans l'ensemble, en bon état. En revanche, il n'en va pas de même de la toiture elle-même, en tuiles romanes anciennes posées sur des plaques de fibrociment, sans doute amiantées : nombreux creux et glissements de tuiles ; infiltrations aux jonctions avec le mur ouest du presbytère et certains contreforts, ainsi que probablement à certains points de fixation des plaques de fibrociment sur la charpente.

Des réparations ponctuelles sont rendues difficiles par la nécessité d'enlever les voliges pour localiser les points d'infiltration. La présence d'amiante empêche l'installation des chenaux qui, le long de la rive du pan nord du toit, permettraient de réduire l'humidité aujourd'hui omniprésente à la base du mur nord de l'église.

Recommandation : une réfection complète de la toiture, comme récemment pour l'église comparable de Vidaillat, pour un coût à préciser mais sans nul doute très important (de l'ordre de 400 000 € H.T. sur la base du coût de la toiture de l'église de Vidaillat).

### • **Amendes de police**

Les 601,73 € reçus par la Commune au titre du produit 2022 des amendes de police, à affecter obligatoirement à une amélioration de la sécurité et de la circulation routières (entre 20 % et 80 % de la dépense éligible), ont été utilisés pour financer l'étude de la déviation du village de Chez Bardy (VC 1) confiée au cabinet CAD Expert pour un devis se montant à 1 100 € HT (soit un financement de 54,70 % de la dépense). Retardé, le résultat de cette étude sera finalement connu début 2023.

### • **Mises en service**

Durant ce second semestre 2022, ont été mis en service :

- la nouvelle chaudière à granulés du bâtiment communal (Mairie, école, logements loués), le 27 septembre ;
- la réfection du pont du chemin rural de Chez Mursolles au Chassincheval, sur le ruisseau de Chez Mursolles, en octobre ;
- le nouveau site internet municipal, en novembre ;
- le nouvel éclairage du retable de l'église et des deux autels latéraux, avec déclenchement automatique par un détecteur de présence et minuteur, en novembre également ;
- l'éclairage extérieur de l'escalier nord de la façade arrière du bâtiment communal, avec détecteur/minuteur, aussi en novembre ;
- le relais de téléphonie mobile multi-opérateurs de Saint-Silvain, le 18 novembre pour la 3G et le 3 janvier pour la 4G.

### • **Centre de santé**

Le Syndicat de communes *Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble*, constructeur et propriétaire du bâtiment destiné au centre de santé, a appelé une participation de 10 000 € pour l'année 2022 de la part

de chacune des deux communes de Bellegarde et de Saint-Silvain afin de compenser l'absence, en 2022, d'encaissement de loyers dans l'attente de l'ouverture du centre.

La charge correspondante supportée par le syndicat comprend 10 536,10 € de remboursement d'emprunt (9 609,10 € de remboursement de capital et 927 € d'intérêts) et des frais divers de fonctionnement, de travaux restant à payer et le remboursement de la ligne de trésorerie. Dans le budget 2022 de la Commune, cette participation financière avait été prévue pour un montant de 11 000 €.

La recherche d'au moins un médecin généraliste pouvant exercer dès que possible dans le bâtiment, le cas échéant avec d'autres professionnels de santé, se poursuit.

- ***Salle polyvalente***

Compte tenu de l'importance des frais du chauffage électrique de la salle, et à partir des propositions dégagées par la commission de travail réunie le 16 septembre dernier, le Conseil a décidé, d'une part, d'inclure une contribution à la consommation d'électricité dans la tarification de la location de la salle et, d'autre part, de ne plus louer la salle entre le 2 novembre et le 31 mars.

En période de location, autrement dit du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> novembre, la tarification sera désormais la suivante :

- forfait gratuit de consommation électrique de 60 kWh pour une location d'une journée en semaine, hors jours fériés, du lundi au vendredi, et de 100 kWh pour une location un week-end ou un jour férié ; au-delà, facturation du surplus de consommation au prix de 0,60 €/kWh (y compris pour les locataires bénéficiant d'une location gratuite) ;

- pour une location d'une journée en semaine, hors jours fériés, du lundi au vendredi : 90 € pour les personnes extérieures à la Commune, 70 € pour les personnes de la Commune, 50 € pour les associations extérieures à la Commune, gratuité pour les associations de la Commune ;

- pour un week-end ou un jour férié : 150 € pour les personnes extérieures à la Commune, 120 € pour les personnes de la Commune, 100 € pour les associations extérieures à la Commune, gratuité pour les associations de la Commune.

La convention de location est ajustée en conséquence, notamment avec l'introduction d'une rubrique « relevé du compteur électrique » à remplir à chaque début et à chaque fin de location. Elle sera accompagnée d'une fiche relative au chauffage, expliquant son fonctionnement et sa tarification.

S'y ajoutent deux simplifications : l'inventaire est remplacé par une fiche récapitulative du matériel mis à disposition, avec un contrôle épisodique par un membre du Conseil désigné à cet effet ; la caution est supprimée.

- ***Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable***

Comme il a été demandé à toutes les communes membres du syndicat, le Conseil a approuvé la modification des statuts du SIAEP de la Rozeille destinée à lui permettre d'étendre sa compétence, actuellement circonscrite à « l'ensemble des territoires de ses communes adhérentes situées dans l'Est du département de la Creuse », à toutes les « collectivités raccordées ou interconnectées ». Ceci notamment dans la perspective d'une interconnexion avec d'autres réseaux pour optimiser à l'échelle d'un territoire plus large la distribution d'eau potable.



- **Recensement**

Retardé en raison de l'épidémie de COVID, le recensement effectué par l'INSEE de la population de la Commune aura lieu à partir du 19 janvier 2023 pour un mois environ. M. Jean-Claude MARTINAN de Chez Aaufaure a été retenu comme agent recenseur, par tirage au sort entre les deux candidats ayant répondu à l'appel à candidatures, l'autre étant M. Julien PALAYER de Sannegrand.

- **Subvention à une association**

En réponse à une demande de l'association « Les Bouquets », qui organise des actions d'animation au sein de l'EHPAD de Bellegarde, une subvention de 100 € lui a été attribuée notamment pour permettre la confection d'un journal assurant le lien entre les pensionnaires et leurs familles.

- **Dératisation**

A la suite d'une demande consécutive à une importante infestation de rats à Sannegrand, le Conseil a retenu le principe d'une aide communale à la dératisation, comme le font d'autres communes voisines, en considérant non seulement le coût élevé des raticides adaptés mais également la difficulté de se les procurer pour un particulier non habilité à les acheter. Cette aide ne concernera que les particuliers et les infestations d'une ampleur inhabituelle. À ce titre, une aide de 50 € a été attribuée à M. Alexandre DUPLEIX de Sannegrand.

- **Animaux errants**

À la demande d'une habitante de Chez Villatte, le Conseil a précisé les modalités de prise en charge par la Commune des animaux errants, notamment en application de l'interdiction de la divagation des animaux domestiques et des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité, ainsi que de la définition donnée par le code rural des chiens et chats en état de divagation.

Conformément à la position déjà définie par le Conseil lors de sa réunion du 23 novembre 2018 :

- s'agissant des chiens, les quelques divagations observées sur le territoire de la Commune dans le passé (dont une toute récente) ont été traités au cas par cas en liaison avec des particuliers, sans qu'il soit aujourd'hui besoin de formaliser l'existence d'une fourrière communale ;

- pour les chats, s'il est vrai que les cas de divagation apparente sont plus nombreux, le besoin n'est pas non plus avéré, car des errances apparentes ne les sont pas au sens du code rural ;

- les propriétaires d'animaux domestiques ne doivent pas se défaire sur la collectivité communale des responsabilités personnelles qui leur incombent ;

- tout un chacun dans la Commune doit s'abstenir de comportements encourageant les errances, notamment en offrant de la nourriture aux animaux domestiques en état d'apparente divagation.

- **Questions diverses**

**Eclairage public du bourg** : son extinction a été avancée à 23 heures ; le matin, l'allumage reste fixé à 6 heures.

**Porte d'entrée du bâtiment loué à CODECHAMP** : l'entreprise locataire a fait part de son mauvais état ; son remplacement sera financé sur les disponibilités du budget annexe dédié à cette location.



**Bâtiment communal mis à disposition de l'ACCA** : une substantielle surconsommation d'électricité a été constatée pendant plusieurs mois consécutifs par rapport au forfait de 100 kWh/mois gratuits prévu par la convention d'occupation du local conclue entre la Commune et l'ACCA.

**Travaux d'électricité** : à l'arrière du bâtiment communal, comme pour l'escalier nord, un éclairage extérieur avec détecteur/minuteur va être installé au-dessus de l'escalier sud.

**Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale** : la Commune a adhéré au service de remplacement assuré par le Centre en cas d'absence de longue durée d'un agent communal.

**Chemin de la Ribière** : le compte rendu de la réunion du Conseil du 24 octobre a intégré les observations faites par Mme Evelyne GIPOULON lors des deux réunions précédentes pour demander que soient complétées, d'une part, les explications de l'absence de la partie nord du chemin sur le plan cadastral Napoléon et, d'autre part, les informations données sur le rapport d'expertise judiciaire de 1993 et les deux jugements de 1994 et 1997 dans lesquels il a été fait mention du chemin et d'un droit de passage y aboutissant.

**PanneauPocket** : depuis la mise en service de l'application dans la Commune en janvier 2021, les alertes diffusées ont été lues plus de 5 000 fois, avec une nette augmentation depuis janvier 2022 (2 740 fois à mi-novembre) ; fin 2022, *PanneauPocket* était enregistrée en favori sur 76 smartphones.

**Agrivoltaïsme** : une réunion d'information sur l'installation, sur des terrains agricoles exploités, de panneaux solaires photovoltaïques conçus pour y cohabiter avec des activités d'élevage ou de culture s'est tenue le 6 décembre à la salle des associations. Elle a été animée par Florian LOUGNON, le chargé de mission « énergies renouvelables » du syndicat mixte Est Creuse Développement, avec une présentation par la société VALECO (un acteur reconnu de la filière) de ses activités.

**Colis des aînés** : fin 2022, 56 personnes (29 hommes et 27 femmes) remplissaient les deux conditions (avoir 70 ans ou plus et être inscrit sur la liste électorale de la Commune) pour bénéficier d'un colis de Noël ; les 51 bénéficiaires qui l'ont souhaité ont reçu soit un colis (homme, femme, couple, spécial maison de retraite), soit un bon pour un repas au restaurant La Vallée Gourmande (dépense totale de l'ordre de 1750 €).



### **Demande de subvention communale par les associations pour 2023**

La demande de subvention pour l'année 2023 doit être accompagnée des derniers bilans et comptes de résultat. Le solde des comptes bancaires de l'association doit y figurer.

## **Recensement 2023**



### **Le recensement, chacun de nous compte**

Toute la population de Saint-Silvain-Bellegarde sera recensée entre le 19 janvier et le 18 février 2023.

Le recensement, ce n'est pas seulement compter le nombre d'habitants vivant en France, c'est aussi suivre, chaque année, l'évolution de la population, des communes et plus généralement de la société. Que ce soit notamment les crèches, les hôpitaux, les pharmacies, les logements ou les transports publics, vos élus peuvent adapter les infrastructures qui vous sont nécessaires.

Les communes de moins de 10 000 habitants font en effet l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de leur population, organisée par la mairie et l'Insee.

Un agent recenseur se rendra à votre domicile à partir du 19 janvier 2023. Vous pourrez le reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du Maire.

Monsieur Jean-Claude MARTINAN, habitant de Chez Aufaure, a été recruté pour effectuer ce travail. Il vous remettra une feuille pour le logement recensé (habitation principale), un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans ce logement et une notice d'information sur le recensement. Si vous le souhaitez, l'agent recenseur peut vous aider à remplir les documents.

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation. C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Lorsque les documents papier seront complétés, l'agent recenseur les collectera ou vous pourrez les retourner en Mairie ou à la Direction régionale de l'Insee au plus tard le 18 février 2023.

Toutes les fiches de recensement sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Depuis 2015, il est également possible de répondre au questionnaire par Internet, dans ce cas, seule la notice d'information (avec un identifiant unique et un mot de passe lié à l'identifiant) est distribuée.

## **Etat-civil et Nouveaux arrivants**

### Nouveaux arrivants :

- Julien FREULON au Montgeteix,
- Anne GOUZON devient habitante en résidence permanente à Chez Taverne,
- Célia CHAPOT au Bourg,
- Florence PAROT à Chez Bardy,
- Justine STORCH et Cristian LAGOS avec leur petite fille Calypso à Chez Bardy

## Naissance



Arrivés à deux, repartis à trois...

Le 13 novembre, Roelie et Daan, fille et gendre de Louise et Willem VAN HARARTINGSVELDT-ALDENKAMP, sont arrivés au village du Mont pour quelques jours de vacances. Bébé était prévu pour Noël, il restait encore cinq semaines mais il a voulu naître en Creuse ! En effet, les choses se sont précipitées le 18. Transférée à l'hôpital de Guéret à l'aide des pompiers, Roelie a donné la vie à Dani le 19 novembre 2022. Après une semaine passée à la maternité, ils sont repartis tous les trois au Velsen, aux Pays-Bas. Dani est le premier enfant de Roelie et Daan et le deuxième petit-enfant de Louise et Willem.

Nous sommes très heureux de cette naissance, adressons nos félicitations aux parents et grands-parents, souhaitons la bienvenue à Dani et avons hâte de faire sa connaissance. Bienvenue dans notre commune !

## Vie scolaire

### Les effectifs et l'organisation de la rentrée 2022

Classe de Mme CASTEL (remplaçante de Mme COUTAUD) : 9 élèves (5 PS + 4 MS) + 3 TPS en janvier

Classe de Mme DE LAGUERENNE : 10 élèves (3 GS + 7 CP)

Classe de Mme SAINSON : 17 élèves (6 CE1 + 11 CE2)

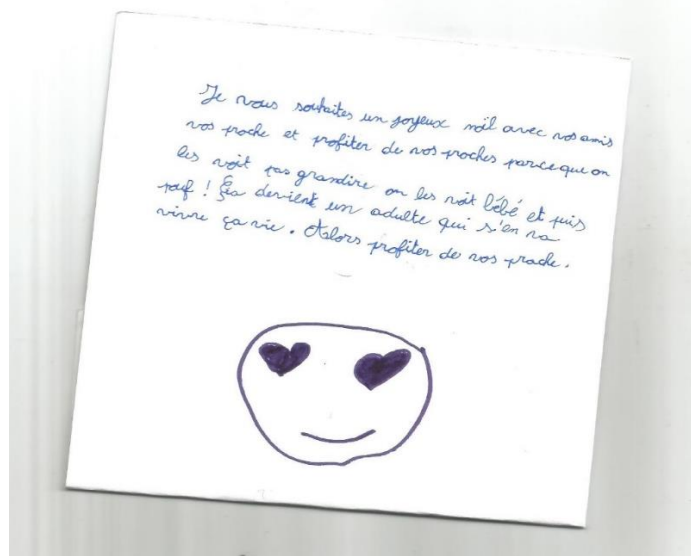
Classe de Mme JOSEPH : 10 élèves (3 CM1 + 7 CM2)

Total élèves à Bellegarde-en-Marche : 36 en septembre et 39 en janvier

Total élèves à Saint-Silvain : 10

TOTAL RPI : 46 en septembre et 49 en janvier

Un mot d'enfant sur une carte du colis des Aînés faite par les élèves de l'école de Saint-Silvain



# **SIVOM** *du nouveau dans le tri*

**SIVOM**  
Auzances - Bellegarde

**CITEO**

## **OBJET: EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI**

Madame, Monsieur,

Depuis le 26 décembre, le SIVOM Auzances-Bellegarde participe au projet piloté par Citéo, en mettant en place la simplification du tri.

Le centre de tri "PAPREC AUVERGNE ECHALIER", basé à Clermont-Ferrand, avec qui Le SIVOM travaille, s'est récemment modernisé, des solutions innovantes ont été mises en place.

# 100%

des **emballages ménagers**  
et des **papiers** vont dans  
**le bac à couvercle jaune.**

VOIR LES EXEMPLES NON EXHAUSTIFS CI- DESSOUS:



### **TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE & POLYSTYRÈNE**

Les pots de yaourts, les gourdes de compote, les barquettes de beurre, de viande, de poisson, les boîtes de crème, les blisters de fromage, de jambon, les tubes de dentifrice, les bidons de lessive, les bouteilles de lait, d'eau, d'huile, les pots et tubes de cosmétiques. Les films, les sacs, les sachets, les boîtes de poudre chocolatée...



### **LES PETITS EMBALLAGES EN MÉTAL**

Les feuilles d'aluminium froissées, les opercules, les couvercles, les bouchons. Les sachets de nourriture pour chat ou chien, les plaquettes de médicaments vidées. Les canettes de boisson, les boîtes de conserve, les bombes à raser, de laque, les capsules de café...



### **LES EMBALLAGES EN PAPIER ET CARTON**

Les briques et cartonnettes alimentaires (pizza...), rouleaux papier wc...



### **LES PAPIERS**

Les journaux et magazines, les prospectus, catalogues, livres, flyers, les courriers, enveloppes et autres papiers propres...

**Vous trouverez joint au présent courrier, un mémo-tri, conservez le précieusement au cas où vous auriez encore des doutes.**

**RAPPELEZ-VOUS: TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT  
LE TRI EST OBLIGATOIRE POUR TOUS**



## 100% DES EMBALLAGES



TOUS LES EMBALLAGES  
EN MÉTAL

Bouchons, capsules, couvercles, blisters  
médicaments...



boîtes, conserves, aérosols, canettes,  
tubes...



TOUS LES EMBALLAGES  
EN PLASTIQUE  
& POLYSTYRÈNE

Pots, boîtes, barquettes



sacs et films plastiques



flacons, bidons, bouteilles, tubes



TOUS LES EMBALLAGES  
EN CARTON

Briques



Cartonnettes



Boîtes



## 100% DES PAPIERS

Séparer le film plastique de votre magazine  
(publicité) avant de mettre les deux objets au tri



TOUS LES PAPIERS

Journaux, publicités, magazines, livres, catalogues,  
cahiers, enveloppes, sacs, prospectus...



### PETIT RAPPEL



Un emballage ménager est destiné à contenir et à protéger des  
marchandises, à permettre leur manutention, leur acheminement et à  
assurer leur présentation.

#### POUR BIEN TRIER

- Jeter en vrac les emballages alimentaires  
ou non
- Ne pas laver les emballages mais bien les  
vider
- Ne pas imbriquer plusieurs emballages  
les uns dans les autres
- Séparer les différents éléments d'un  
emballage
- Plier les cartons pour gagner de la place

#### NE PAS METTRE

- Tout objet qui n'est pas  
un emballage ou du papier

Voir détail au dos, rubrique  
**ET MES AUTRES DÉCHETS ?**



## GRIPPE AVIAIRE



Renforcement des mesures de biosécurité dans les basses-cours



La grippe aviaire est à nos portes (un élevage touché à FLAYAT).

Nous vous rappelons que tous les propriétaires de volailles doivent obligatoirement déclarer leurs élevages, même minimes, à la mairie.

Pour tous renseignements complémentaires :

<https://www.saintsilvainbellegarde.fr/>

<https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/lutter-contre-l-influenza-aviaire-498>

## *La même passion, du grand père au petit fils*

Gaston BOURDERIONNET est né le 12 février 1934 à Saint-Avit de Tardes et a grandi dans une famille de paysans.

Arrivé à La Pradelle de par son mariage en 1957 avec Ginette, où déjà deux générations avaient vécu dans et de cette ferme.

À son début, Gaston avait 32 hectares, 2 bœufs et 2 chevaux pour faire tous les travaux des champs. Dur métier ? « Oui dit-il, tout se faisait à la main ». Il a acheté son premier tracteur en 1964. Lui, ne voulait pas que son fils Serge prenne la relève mais Ginette pensait le contraire.

À sa retraite en 1994, Gaston a laissé la ferme au nom de sa femme et en 2002, c'est Benoit, le petit-fils qui a pris la suite, bien encouragé par sa grand-mère.

Gaston et Ginette avaient alors 85 hectares et 2 tracteurs.

A 18 ans, Benoit a repris la ferme à son nom, toujours scolarisé au lycée agricole d'Ahun deux jours par semaine et durant deux ans. Le métier de conducteur d'engins lui aurait plu aussi ! Actuellement, il conduit 4 tracteurs pour exploiter 160 hectares afin d'élever 100 vaches (mères) de race charolaise.

Il est vrai que le climat et le cours de la viande sont les grandes difficultés du métier, ce qui prime sur la satisfaction d'être son propre patron et de savourer pleinement le côté « Nature ».

Bien sûr, son fils Timéo, du haut de ses huit ans partage l'activité agricole et ça lui plaît !

Papa n'est pas de cet avis et tente de le dissuader. Rendez-vous dans quelques années ...



**4 générations**

## La vie des Associations

### La Société de pêche

« Le Président et les membres de L'AAPPMA La Tardes vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour cette année 2023 ».

Le Président, Hugo Fernandez

### Le Comité des fêtes



Le livre photos « Saint-Silvain-Bellegarde été 2022 » est imprimé et déjà tout vendu. Une nouvelle impression est prévue, n'hésitez pas à contacter les membres du Comité des Fêtes si vous souhaitez un exemplaire. Les avis sont positifs avec souvent cette remarque : « on ne savait pas qu'il y avait autant de villages et autant de monde à Saint-Silvain ! »



**samedi 3 juin à partir de 19h30** : fête des voisins.

Invitation à tous ceux qui veulent partager une soirée conviviale. Retrouvons-nous à la Salle Polyvalente. Chacun apporte un plat et une bouteille à partager. Une boisson de bienvenue vous sera offerte par le Comité des fêtes.



**mercredi 21 juin** : fête de la musique. Nous recherchons des musiciens amateurs, n'hésitez pas à nous contacter.

Reprise de la « créativité » le mercredi après-midi à la salle des associations à partir de 14h00.



## Les P'tits Loups

Les P'tits Loups ont fini l'année avec une manifestation ouverte au public, qui était la Fête d'Halloween ; elle a eu lieu le samedi 29 octobre dernier. Elle a débuté à la cantine où petits et grands ont pu se retrouver autour d'un atelier citrouilles, qui avait pour but de sculpter sa citrouille afin d'en faire une jolie lanterne. Les petits ont aussi pu se faire maquiller !

Une fois tout le monde prêt, les enfants ont formé un cortège et ont défilé dans le bourg de Bellegarde. Durant cette balade, ils ont été à la chasse aux bonbons chez les personnes qui ont joué le jeu ! Les bonnes âmes ont été nombreuses et le butin élevé, nous les remercions chaleureusement !

L'association a participé activement au Noël de l'école en offrant aux élèves un sachet de gourmandises chacun et un spectacle intitulé « Où va le blanc quand fond la neige ? » de la compagnie Fée d'Hiver, compagnie théâtrale d'Aubusson. Les enfants ont été captivés par cette histoire !



A la suite de ce spectacle, ils sont retournés à l'école où un homme vêtu de rouge et de blanc est venu en calèche ! Les enfants ont assisté à la distribution des cadeaux du Père Noël et ont pu déguster un petit goûter ! Nous remercions le Père Noël d'avoir pris de son temps afin de passer un moment avec nos chérubins !

Pour 2023, l'association prévoit de nouvelles manifestations, « Soirée jeux de société », « Chasse aux Œufs », repas et kermesse ! Nous vous attendons nombreux !

# Il y a juste un siècle...

Lors du recensement de 1921, Saint-Silvain comptait 625 habitants (163 ménages, 165 maisons, dans le bourg et les 33 villages habités) : voici les villages de Chez Marlière, Chez Mursolles, Chez Sauvannot, Chez Taverne

NATION	NUMÉROS				NOMS	ANNÉE	LIEU	NATIONA-	SITUATION	PROFESSION.
	PAR QUARTIER, VILLAGE, hameau ou rue.									
des uns dans les villes.	des maisons.	des ménages	des individus	DE FAMILLE.		de NAISSANCE.	de NAISSANCE.		de chef de ménage.	
Chez Marlière	1	1	1	Boutet	Gilbert	1887	La Chaudeau	if	chef	cult. ferm.
			2	Boutet	Eugénie	1892	Aubusson	if	épouse	if
			3	Boutet	Pauline	1914	S <sup>t</sup> -Silvain	if	filles	s. prof.
			4	Boutet	Emilie	1919	if	if	if	if
			5	Boutet	Emile	1920	if	if	if	if
			6	Couturier	Pierre	1878	Aubusson	if	domestique	ouv. agr.
			7	Binon	Georges	1884	Sauvannot	if	chef	cult. ferm.
Chez Mursolles	2	2	8	Binon	Marie	1878	Auzances	Française	épouse	ménage
			9	Binon	Jean	1913	Sermur	if	filles	s. prof.
			10	Lazarus	Joseph	1900	S <sup>t</sup> -Benoît	if	domestique	ouv. agr.
	1	1	1	Bellot	Marie	1860	S <sup>t</sup> -Silvain	if	chef	prop. cult.
			2	Bellot	Henri	1881	if	if	filles	ouv. agr.
			3	Bellot	Marcel	1892	if	if	if	if
			4	Bellot	Marie	1895	if	if	if	ouv. agr.
			5	Bellot	Jeanne	1899	if	if	if	if
			6	Bellot	Marcelle	1901	if	if	if	if
			7	Bellot	Anna	1890	if	if	if	if
	2	2	8	Pinchon	Hector	1849	if	if	chef	cult. ferm.
			9	Pinchon	Estherine	1849	if	if	épouse	if
	3	3	10	Perrot	Jean	1886	Lezon	if	chef	s. prof.
			11	Auger	Auguste	1871	La Villebelle	if	domestique	ouv. agr.
			12	Auger	Théophile	1877	if	if	if	ouv. agr.
	4	4	13	Auger	Emile	1902	if	if	if	ouv. agr.
			14	Hayron	François	1881	Sauvannot	if	chef	cult. vil.
15			Hayron	Eugénie	1886	Le Combes	if	épouse	if	
16			Hayron	Ernest	1902	Antennes	if	filles	ouv. agr.	
17	Hayron	Albert	1907	Sauvannot	if	if	if			



Chez Sauranot	1	1	1	Janicaud	Jean B <sup>e</sup>	1849	S <sup>t</sup> Silvain	inf	chef	cimentier
			2	Janicaud	Philomène	1849	Supprat	inf	épouse	cultiv
			3	Janicaud	Eli	1873	S <sup>t</sup> Silvain	inf	fil	prop. cult
			4	Janicaud	Anastasi	1882	Mautet	inf	bru	inf
			5	Janicaud	Idéa	1903	S <sup>t</sup> Silvain	inf	p. fille	ouv. agri
			6	Janicaud	Louis	1905	inf	inf	inf	inf
			7	Fournet	Jean B <sup>e</sup>	1876	inf	inf	chef	prop. cult
			8	Fournet	Marie	1889	Néoux	inf	épouse	inf
			9	Fournet	Edouard	1908	S <sup>t</sup> Silvain	inf	fil	ouv. agri
			10	Depoux	Françoise	1866	Supprat	inf	chef	cult. ferm

			11	Depoux	Jules	1878	S <sup>t</sup> Silvain	François	fil	ouv. agri
--	--	--	----	--------	-------	------	------------------------	----------	-----	-----------

Chez Gavrin	1	1	1	Cellerier	Fils	1873	S <sup>t</sup> Aul	inf	chef	prop. cult
			2	Cellerier	Octavie	1876	inf	inf	épouse	inf
			3	Cellerier	Germaine	1904	Colombet	inf	fille	couturière
			4	Cellerier	Louis	1902	S <sup>t</sup> Silvain	inf	inf	peunhe
			5	Veronnet	Auguste	1851	inf	inf	chef	ouv. agri
			6	Veronnet	Clémence	1857	Mautet	inf	épouse	inf
			7	Simonet	Edmond	1903	S <sup>t</sup> Silvain	inf	p. fil	cimentier
			8	Piquot	Yvete	1858	inf	inf	chef	s. prof
			9	Goubely	Marie	1857	Crocq	inf	domestique	ouv. agri
			10	Piquot	Alexandre	1883	S <sup>t</sup> Silvain	inf	fil	maçon
			11	Piquot	Elise	1885	Paris	inf	bru	s. prof

Chez Gavrin	4	4	12	Michaud	Hippolyte	1867	Bostrogot	inf	chef	ouv. agri
			13	Michaud	Marie	1872	Rougnat	inf	épouse	s. prof
			14	Michaud	Victor	1895	S <sup>t</sup> Silvain	inf	fil	cimentier
			15	Michaud	Ferdinand	1900	inf	inf	inf	ouv. agri
			16	Michaud	Louis	1912	inf	inf	inf	s. prof
			17	Michaud	Florentine	1915	inf	inf	inf	inf
			18	Michaud	Levrière	1920	inf	inf	p. fille	inf
			19	Fayollet	Alexandrine	1893	inf	inf	fille	ouv. agri
			20	Verruet	Philémon	1858	inf	inf	chef	prop. cult
			21	Verruet	Antonine	1867	Néoux	inf	épouse	inf



5	5	22	Verruet	Pierre	1903	if	if	fil	cimentier
		23	Verruet	Valentine	1890	if	if	if	industriel
		24	Sabat	Joseph	1881	Mantes	if	gendre	entrepreneur
		25	Sabat	Louise	1892	P. Silvain	if	fil	s. prof.
		26	Maillary	Jean	1863	Mantes	if	Chef	prop cult.
6	6	27	Maillary	Louise	1864	if	if	épouse	if
		28	Maillary	Jean Marie	1890	if	if	fil	ouv. agri.
		29	Maillary	Léontine	1894	Champagnol	if	bu	if

4	7	30	Furnesthin	Pierre	1870	Sornac	François	Chef	albergiste		
		31	Furnesthin	Marie	1876	Royère	if	épouse	s. prof.		
		32	Simonet	Ethienne	1861	P. Silvain	if	Chef	macr.		
		33	Simonet	Marie	1867	if	if	épouse	ouv. agri.		
		8	8	34	Simonet	Alexandrine	1891	if	if	fil	s. prof.
				35	Simonet	Octavie	1903	if	if	if	S.
				36	Simonet	Marcel	1905	if	if	if	ouv. agri.
				37	Simonet	Élise	1889	if	if	if	cuisinière
9	9	38	Chaussat	Marie	1843	La Villehelle	if	Chef	s. prof.		
		39	Chaussat	Louise	1872	P. Silvain	if	fil	if		
		40	Chaussat	Auguste	1884	if	if	if	entrepreneur		
		41	Goujat	Camille	1884	if	if	Chef	charpentier		
10	10	42	Goujat	Hélène	1891	Puckaux	if	épouse	s. prof.		

Cher. Gavene

11	11	43	Goujat	Fernande	1913	P. Silvain	if	fil	if
		44	Verruet	Jean Silvain	1869	if	if	Chef	prop cult.
		45	Verruet	Ursule	1854	if	if	épouse	s. prof.
		46	Verruet	Lucie	1883	if	if	fil	if
		47	Danthon	Maurice	1888	if	if	gendre	entrepreneur
11	11	48	Danthon	Eugénie	1886	if	if	fil	s. prof.
		49	Danthon	Marie	1921	if	if	p. fil	if

La mairie est ouverte au public les lundi et jeudi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00  
Téléphone : 05 55 67 62 47  
Courriel : [mairie@saintsilvainbellegarde.fr](mailto:mairie@saintsilvainbellegarde.fr)



### Économisons le papier !

Pour recevoir les prochains numéros du *Petit Journal* de Saint-Silvain par courriel, n'hésitez pas à le demander à la Mairie :

- soit en retournant le coupon-réponse ci-dessous (La Mairie, Le Bourg, 23190 Saint-Silvain-Bellegarde), après l'avoir rempli ;
- soit par courriel : [mairie@saintsilvainbellegarde.fr](mailto:mairie@saintsilvainbellegarde.fr)

NOM : .....  
PRENOM : .....  
ADRESSE POSTALE : .....  
COURRIEL : .....